

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE L'ETAT
(DSIL - Dotation de
Soutien à
l'investissement
Local) CENTRE
AQUATIQUE
TRANCHE 1
- PHASE 3

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 04 OCT. 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet global du Centre Aquatique en termes d'implication, de synergie et de développement du territoire a été programmé en trois tranches :

- Tranche 1 : Réhabilitation de la piscine couverte
- Tranche 2 : Réhabilitation de la piscine extérieure
- Tranche 3 : Création de toboggans et pentagliss

Le coût prévisionnel de la tranche1 avec les frais liés à l'opération s'élève à 3 500 000 € HT études comprises.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement voté de la tranche 1 Phase3 par délibération n°308 en date du 11 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement plafonné par L'Etat. Le montant des aides des autres financeurs étant recalculé au prorata du pourcentage de participation.

DEPENSES HT	FINANCEURS	MONTANT	%
Tranche 1 - Phase 3 1 063 300	Conseil Départemental (sur 3 exercices)	63 798	6
	Conseil Régional	202 027	19
	CNDS	106 330	10
	CCAS	106 330	10
	ETAT (DSIL)	212 600	20
	Ville de Castelnaudary	372 215	35
1 063 300		1 063 300	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le Plan de financement de l'opération Centre Aquatique tranche 1 phase 3.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.



Le Maire,
[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 03 OCT. 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 03 OCT. 2018 Par publication le : 04 OCT. 2018 Par délégation, Le Directeur Général des Services <i>[Signature]</i> Hervé ANTOINE	
--	--